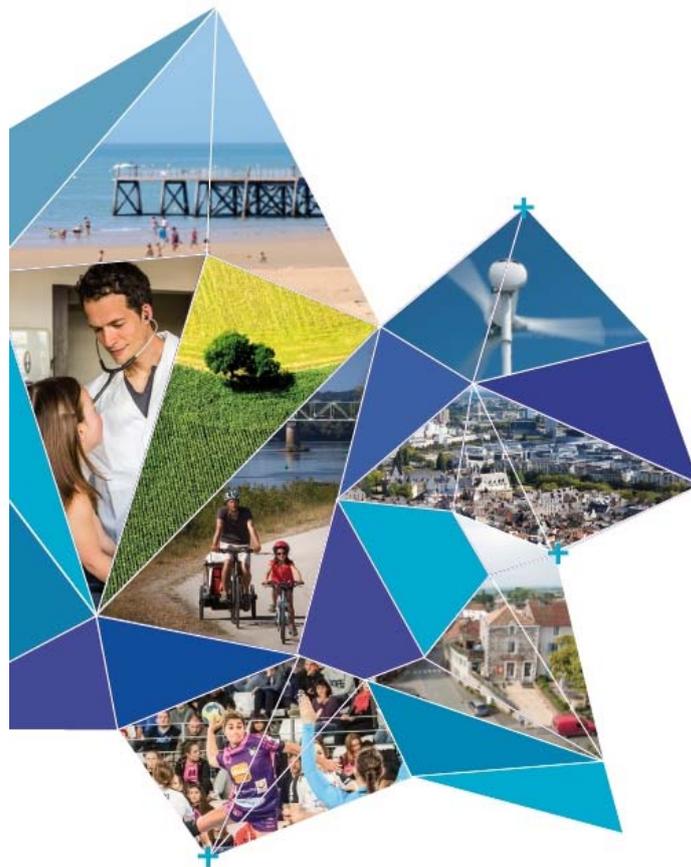


Le 27 août 2018

**CONTRACTUALISATION**

**La Région signe le Contrat Territoires Région 2020  
de la Communauté de communes  
du Pays des Herbiers**

1,343 M€ pour accompagner les projets du territoire



1

- ① Communiqué de presse ..... p.2
- ② Exemples de projets développés par la CC du Pays des Herbiers ..... p.3
- ③ Le territoire : Communauté de communes du Pays des Herbiers ..... p.4
- ④ En savoir plus sur le CTR 2020 ..... p.5
- ⑤ Chiffres clés | Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité ..... p.6

**CONTACT PRESSE**

Nadia Hamnache : [nadia.hamnache@paysdelaloire.fr](mailto:nadia.hamnache@paysdelaloire.fr) / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Le 27 août

## Communiqué de presse

### Combat pour l'équité territoriale

# La Région signe le Contrat Territoires Région 2020 de la Communauté de communes du Pays des Herbiers

## 1,343 M€ pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire a signé le Contrat Territoires Région 2020 de la Communauté de communes du Pays des Herbiers doté de 1,343 M€ avec Véronique Besse, présidente de la CC du Pays des Herbiers.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne **Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire.**

**Le Contrat Territoires Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité**, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la **Communauté de communes du Pays des herbiers** chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **1,343 M€**. A travers ce contrat, la CC du Pays des Herbiers souhaite engager des projets sur 6 thématiques prioritaires :

### **1. Développement économique, touristique et nouvelles technologies**

**Objectif :** Sur un territoire aux dynamismes économique et touristique avérés, il demeure nécessaire d'étoffer l'offre immobilière et foncière en direction des porteurs de projets, de manière à répondre aux besoins de chacun (du bureau à la parcelle, en passant par l'atelier-relais) d'une part et de structurer l'offre touristique afin de prolonger les séjours sur le Pays des Herbiers d'autre part. La couverture numérique haut débit du territoire est un facteur indissociable de ces objectifs.

**Projet envisagé :**

Aménagements de zones d'activités communautaires sur les communes de Beaufort et des Herbiers.

### **2. Transition énergétique**

**Objectif :** Le Plan climat énergie territorial (PCET) de la Communauté de communes approuvé en juillet 2017 prévoit une diminution de la consommation énergétique sur le territoire du Pays des Herbiers selon un facteur 2 entre les années 2012 et 2050. Parallèlement, sur la même période, il est prévu un accroissement de la production d'énergies renouvelables selon un facteur supérieur à 2. Dans ce cadre, les collectivités du territoire s'attacheront à améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments publics, à favoriser le recours aux énergies renouvelables et à soutenir la rénovation énergétiquement performante du parc privé.

**Projet envisagé :**

Création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur desservant les équipements publics du centre-bourg de Saint-Mars-la-Réorthe.

### **3. Attractivité du territoire**

**Objectif :** Pour assurer le développement tant en matière économique qu'en offre touristique, le Pays des Herbiers doit attirer de nouveaux actifs, futurs habitants de son territoire. La Communauté de communes devra veiller à être attractive pour toutes les catégories socio-professionnelles. Il est donc nécessaire que le territoire continue à se doter d'équipements et d'infrastructures de qualité, à étoffer harmonieusement son maillage d'équipements culturels et sportifs, notamment hors commune des Herbiers.

**Projets envisagés :**

- Création de vestiaires et de locaux de rangement pour la salle de sports et le terrain de football à Saint-Paul-en-Pareds.
- Réhabilitation de l'espace loisirs et transformation des anciens services techniques en espace culturel à Vendrennes (y compris la rénovation énergétique).

### **4. Revitalisation et développement des centres-bourgs**

**Objectif :** Plusieurs centres commerciaux implantés en périphérie du cœur de ville des Herbiers font du territoire un pôle attractif, à la zone de chalandise bien supérieure au périmètre intercommunal. Néanmoins, le Pays des Herbiers souhaite œuvrer à un développement harmonieux de son territoire, dans le respect des identités et spécificités de ses huit communes membres et favoriser leur attractivité grâce à la qualité de leurs centres-bourgs. La réhabilitation de bâtis anciens doit être soutenue que ce soit pour l'habitat, pour le maintien ou la création de commerces de proximité ou d'équipements publics.

**Projet envisagé :**

Rénovation de la salle du Petit Lay à Mouchamps (y compris la rénovation énergétique).

**5. Mobilités locales et accès aux services**

**Objectif :** Une des actions phares du PCET consiste à « planifier et aménager des alternatives à la voiture individuelle ». La Communauté de communes va donc se lancer dans un programme conséquent de création de liaisons douces. Par ailleurs, les conditions d'accueil et/ou d'accès à certains équipements de services publics du territoire sont à améliorer voire à créer. Enfin, compte-tenu de l'évolution du numérique, de l'accès programmé à plusieurs services publics par ce biais, la Communauté de communes investit et investira dans le très haut débit pour les particuliers sur la totalité de son territoire.

**Projets envisagés :**

- Réaménagement d'une friche industrielle pour la création de locaux pour la Ville des Herbiers.
- Réaménagement de la mairie de Beaurepaire.

**6. Solidarité et cohésion sociale**

**Objectif :** Faire du Pays des Herbiers un territoire où chaque génération est en mesure de trouver les structures culturelles, sportives ou tout simplement d'accueil, garantes du maintien du tissu social.

**Projet envisagé :**

Réhabilitation du foyer des jeunes de Mesnard-la-Barotière (y compris la rénovation énergétique).

**Focus projet, visite du Pôle scolaire « Le petit prince » à Beaurepaire**

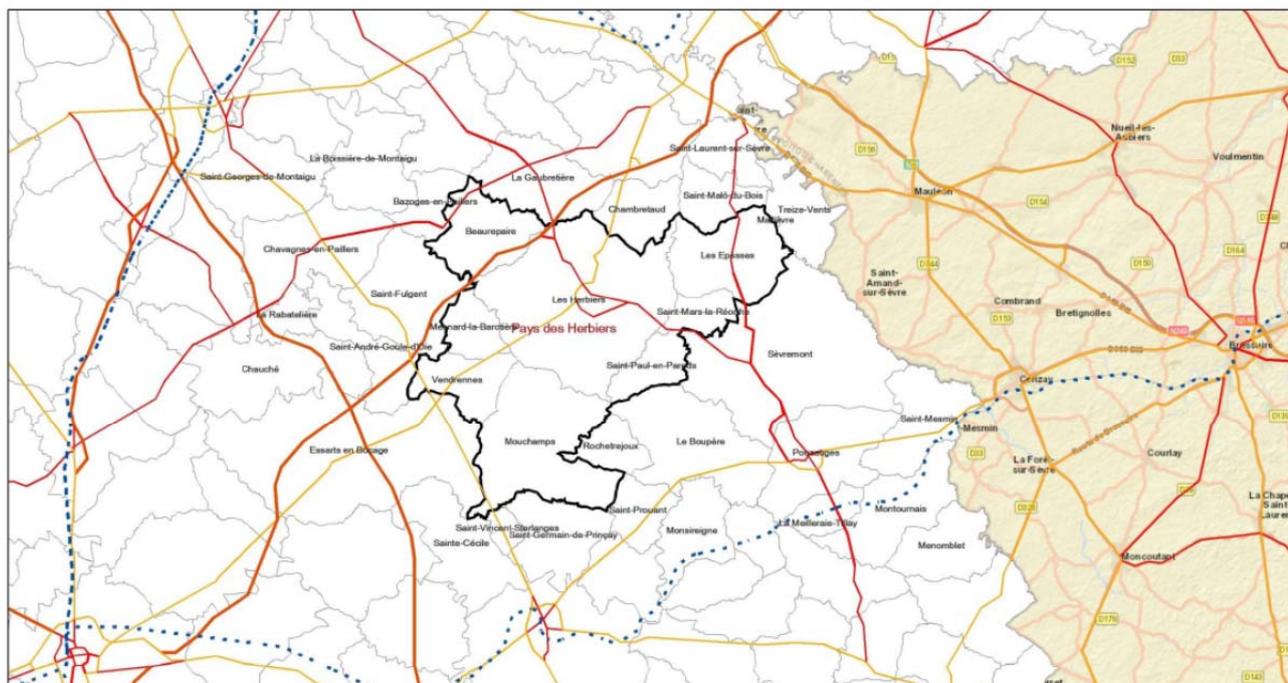
L'école publique « Le Petit prince » a été ouverte en 2009 dans des préfabriqués à l'extérieur du bourg de Beaurepaire. Devenue trop exiguë et inadaptée pour l'accueil de nouveaux élèves dans un contexte d'accroissement de la population, la Commune de Beaurepaire a souhaité construire un nouveau pôle scolaire en centre-bourg afin d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions, à proximité de la cantine et du centre périscolaire. L'objectif de la Commune étant de créer un véritable « espace jeunesse », le site accueille également un nouveau foyer des jeunes et un terrain multisports.

- L'école d'une surface de 1020 m<sup>2</sup> est composée de 2 classes de maternelles, 3 classes élémentaires, d'une bibliothèque, d'une salle de repos, d'une salle de motricité, de sanitaires, de locaux pour le personnel, de locaux de service (lingerie, local technique, rangement...). Les élèves ont intégré leurs nouveaux locaux en mai dernier.
- Le foyer des jeunes de 63 m<sup>2</sup> comprend une salle de jeu, des sanitaires, un bureau et une terrasse extérieure.

**Ce projet d'un montant global de 1 771 351 a été accompagné par la Région des Pays de la Loire à hauteur de 100 000 € dans le cadre du Fonds école.**

## La Communauté de communes du Pays des Herbiers

### PAYS DES HERBIERS



May 19, 2017

\* \* \* Lignes ferroviaires TER  
**RESEAU\_ROUTIER**  
 Liaison principale  
 Liaison régionale  
 Type autoroutier  
 Liaison r

Liaison régionale  
 Liaison locale  
 EPCI 2017  
 communes\_2017  
 World Street Map

1:288.895  
 0 2.75 5.5 11 mi  
 0 5 10 20 km

Sources: Esri, HERE, DeLorme, USGS, Intermap, INCREMENT P, NRCan, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), Esri Korea, Esri (Thailand), Mapbox, NGCC, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Région des Pays de la Loire  
 Esri, HERE, Garmin, USGS | Esri, HERE, Garmin, USGS |

**La Communauté de communes : 8 communes**  
**28 902 habitants**  
**Présidente : Veronique Besse**



## En savoir plus sur le Contrat Territoires Région (CTR) 2020

- **Périmètre et chef de file du contrat**

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

- **Dotation**

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

- **Période**

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

- **Contenu du contrat**

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

- **Bénéficiaires :**

**Maîtres d'ouvrage publics :** Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

**Maîtres d'ouvrage privés :** association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

### Chiffres clés de la contractualisation

#### En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

#### 2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

**25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.**



### Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. En parallèle, le Fonds école est destiné aux investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes.

Depuis leur mise en œuvre, **535 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 20,7 M€ soit près de 47 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.**

Sur le territoire du Pays des Herbiers 6 projets de communes ont été accompagnés au titre de ces deux mesures, pour un montant total de 286 226 €.

#### Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) :

- **Commune des Epesses : 50 000 €** pour la restructuration et l'extension de la salle de sport existante.
- **Commune de Mesnard-la-Barotière : 50 000 €** pour la construction d'un commerce alimentaire de proximité.
- **Commune de Mouchamps : 48 094 €** pour l'aménagement de l'accès à la tombe de Georges Clémenceau.

**Le fonds école :**

- **Commune de Beaupaire : 100 000 €** pour le projet de construction d'une école publique et d'un foyer des jeunes.
- **Commune des Epesses : 7 393 €** pour l'extension des locaux de l'école publique Saint-Exupéry.
- **Commune de Vendrennes : 30 739 €** pour la rénovation et l'extension du restaurant scolaire.